



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2011

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine
Nombre de membres
du Conseil Municipal en
exercice : 27
Nombre de membres
présents : 24
Nombre de votants : 27

L'an deux mille onze, le 9 février, à 20H30,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

**Date de la
Convocation :**
Jeudi 3 février 2011

**Date d'affichage du
compte rendu**

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Aline GUILBERT (arrivée à 20h45), Philippe PLACE, Cécile BELLANGER, Gérard BECEL, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL, Florence DANIEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Elie DEVASSY, Anne CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Estelle KERDILES, Stéphane RASPANTI, Martine POSSON, Julien BACON, Alain CAZENAVE, Guy SAUTON, Germaine LEBON, Nelly FREY.

Absents : Marie-Claude MARTIN, Marie-France JOUAULT, Jean François BAGOT,

Procurations : M.-C. Martin à A. Chatagnon, M.-F. Jouault à G. Sauton, J. -F. Bagot à A. Cazenave.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 18 février 2011. Monsieur Alain Cazenave fait remarquer que sa question à Marie-Claude Martin concernant son éventuel retour en tant qu'adjointe en cas d'échec aux élections cantonales n'a pas été retranscrite et demande que cela soit fait. Le procès-verbal sera donc corrigé en conséquence et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2010. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. PRÉSENTATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT DU PAYS DE LIFFRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet,

Le programme local de l'habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

Relevant exclusivement de la compétence d'un EPCI, le PLH doit couvrir l'intégralité du territoire des communes membres de l'établissement public. Il est établi pour une durée de six ans au moins.

A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit :

- les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires ;
- un programme d'actions en vue de l'amélioration et de la réhabilitation du parc existant, qu'il soit public ou privé. A cette fin, il précise les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les actions de lutte contre l'habitat indigne à entreprendre ;
- les actions et les opérations de renouvellement urbain telles que démolitions et reconstructions de logements sociaux, les interventions à prévoir dans les copropriétés dégradées, le plan de revalorisation du patrimoine conservé, les mesures pour améliorer la qualité urbaine des quartiers concernés et des services offerts aux habitants ;
- les réponses à apporter aux besoins particuliers des personnes mal logées, défavorisées ou présentant des difficultés particulières ;
- les réponses à apporter aux besoins des étudiants.

Les actions et les moyens mis en œuvre par le programme local de l'habitat doivent faire l'objet d'un programme d'actions détaillé par secteurs géographiques.

Ce programme d'actions détaillé doit permettre, d'une part de préciser les secteurs d'interventions prioritaires de l'agglomération, et d'autre part, de s'assurer de l'adéquation des objectifs affichés avec les secteurs ou territoire retenus.

Chaque commune membre d'un EPCI doit intégrer le PLH dans son PLU.

Notre commune ayant intégré l'intercommunalité du Pays de Liffré depuis le 1^{er} janvier 2008, il s'avère nécessaire de démarrer une réflexion sur la manière dont cela va se faire sur la commune.

Madame Pivette, vice-présidente de la communauté de communes et Mademoiselle Yger, ingénieur à la communauté de communes procèdent à une présentation du PLH du Pays de Liffré.

Madame Pivette explique qu'elle était en charge de ce dossier dans le mandat précédent, c'est pourquoi elle vient le présenter. Madame Guilbert est dorénavant la personne qui en est en charge.

Le PLH du Pays de Liffré a été adopté pour la période de 2008 à 2013. Il est le résultat d'une réflexion des élus. La commune de La Bouëxière, qui ne faisait pas partie de l'intercommunalité au moment de l'adoption de ce plan va donc s'y greffer. Représentant plus de 25 % de la population, il est nécessaire de se réinterroger sur le projet. Deux solutions étaient envisageables, soit refaire le projet, soit l'adapter.

Les services de l'Etat préconisent l'adaptation.

Madame Pivette explique qu'il n'y avait pas d'obligation légale de faire un PLH, mais il a été décidé de le faire suite à une réflexion au niveau du Pays de Rennes, qui a abouti au constat d'un déficit de logements sur ce secteur. Les 5 EPCI ont donc décidé de se lancer dans un programme de 5000 logements par an. Un système de solidarité financière a été mis en place afin que les EPCI les plus riches aident les EPCI les plus pauvres. C'est donc Rennes Métropole qui a aidé les autres intercommunalités. Celle de Liffré a reçu environ 300 000 € qu'elle était chargée de répartir dans les communes pour les aider à proposer des services à la population.

Monsieur Raspanti demande si la somme a été versée entièrement au départ. Il est répondu qu'elle a été versée année par année.

Monsieur Cazenave s'interroge sur une éventuelle remise en cause de ce fonctionnement par la réforme territoriale. Madame Pivette répond qu'à priori, ces éléments ne sont pas liés.

Monsieur Sauton souhaite savoir si l'objectif des 5000 logements a été atteint. Mademoiselle Yger lui répond par la négative en expliquant que la crise de l'habitat a ralenti les investissements.

Monsieur Bonnefoi demande si une répartition par type de logements a été définie. Il est répondu que la réflexion a porté sur la densité et non sur le type de logements.

Mademoiselle Yger rappelle que le SCOT a défini des règles d'urbanisme qui s'imposent aux EPCI et aux communes.

Monsieur Cazenave demande si les logements sociaux doivent être concentrés sur certaines zones ou disséminés sur le territoire. Madame Pivette répond qu'ils doivent être dispersés dans toutes les communes.

Monsieur Sauton souhaite savoir si l'intégration dans le PLH provoquera des modifications du PLU.

Monsieur Le Rousseau informe que dans le cadre d'aménagements importants, il est possible que des modifications soient nécessaires, mais précise que si le PLH est bien fait, il n'est pas contraignant.

Madame Pivette rappelle que la démarche a été très participative. Des réunions ont eu lieu avec des notaires, des professionnels de l'immobilier, les services de l'Etat, le Conseil Général, les auberges de jeunesse, des tables rondes avec les bailleurs sociaux ont également été organisées.

Madame Pivette indique que le premier bilan chiffré fait apparaître que les objectifs de nombre de logements ne sont pas atteints.

Le PLH a été élaboré avec 7 orientations :

Orientation n°1: relancer la production de logements pour maintenir le dynamisme démographique

Concernant les moyens offerts aux communes pour la maîtrise du foncier, il y a possibilité de passer par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne qui peut acquérir des terrains pour les communes et les recéder, quand celle-ci est prête à lancer son programme. Le Conseil Général peut également faire du portage foncier pour une durée maximum de 7 ans et 100 000 € au plus. Il est également possible de contractualiser avec des promoteurs privés.

Orientation n°2: développer et diversifier l'offre d'habitat à vocation sociale dans une logique d'aménagement du territoire

Le PLH prévoit une négociation mutualisée avec les bailleurs sociaux pour éviter que les conditions soient trop disparates entre les communes.

Des logements d'urgence ont également été prévus dans le PLH.

Orientation n°3: développer un parc de logements et d'hébergements adapté aux besoins des populations spécifiques

Monsieur Piquet explique qu'il est nécessaire d'avoir différents types de logements adaptés à toutes les classes d'âge pour avoir une courbe démographique harmonieuse.

Orientation n°4: requalifier le parc privé

Orientation n°5: Mettre en place les services nécessaires au développement résidentiel du Pays de Liffré

Madame Guilbert précise que parmi les objectifs du PLH, le développement des services à la population est inscrit et que depuis le début du mandat, cet axe est bien engagé avec la mise en place des crèches, le développement des services du CIAS, les maisons intercommunales...

Orientation n°6: Promouvoir un habitat plus sain et plus durable

Orientation n°7: Mettre en œuvre une démarche transversale à travers un dispositif de suivi-évaluation du PLH afin d'adapter les actions de manière réactive

Monsieur Sauton demande s'il s'agit d'auto-évaluation. Madame Pivette explique que la communauté de communes avait le choix de prendre un cabinet d'études ou de le faire les moyens en interne. Le recrutement de Mademoiselle Yger permet de la faire en interne. Il est cependant précisé que les services de l'Etat font également un contrôle.

Monsieur Le Rousseau souhaite savoir quand seront transmis les résultats de l'évaluation. Madame Guilbert informe que cette évaluation va être présentée le 24 mars en présence de tous les adjoints à l'urbanisme des communes, qui seront par ailleurs invités à toutes les réunions de réflexion sur l'adaptation du PLH.

Monsieur Sauton demande combien de temps a pris l'élaboration du PLH. Madame Pivette indique que cela a pris entre six et neuf mois, calendrier à peu près identique à celui prévu pour la nouvelle réflexion. Mademoiselle Yger précise qu'il s'agit d'un calendrier indicatif qui peut évoluer.

Monsieur Sauton souhaite également connaître le nom des représentants de La Bouëxière dans la commission habitat de l'intercommunalité. Monsieur Place lui répond qu'il en fait partie ainsi que Madame Guilbert.

Suite à cette présentation et à ce débat, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver la démarche d'intégration de la commune de La Bouëxière dans le PLH intercommunal.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Approuve l'intégration de la commune dans le Plan Local de l'Habitat du Pays de Liffré.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteurs : Monsieur Stéphane Piquet et Monsieur Philippe Place

Deux ans après le début de la crise économique et financière, nous subissons encore ses conséquences. Le chômage continue de progresser de façon inquiétante. Les mesures que nous avons prises au niveau local devront être maintenues, d'autres actions devront être mises en place pour soutenir les habitants et le dynamisme de notre commune.

Cette année débute avec encore beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations. Ces inquiétudes sont essentiellement dues à la politique gouvernementale et ses « réformes » qui sapent peu à peu le modèle social français.

- Les conséquences sont inquiétantes en matière de finances communales : gel des dotations de l'Etat, incertitudes sur la compensation de la Taxe Professionnelle initialement prévue et qui n'est toujours pas clairement établie.
- La modification de la carte de l'intercommunalité reste d'actualité malgré un positionnement clair de l'ensemble des communes de la Communauté de communes du pays de Liffré. Le préfet reste aujourd'hui volontariste dans cette démarche de regroupement des communautés de communes.
- Les conséquences de l'action gouvernementale sont aussi inquiétantes en matière de pouvoir d'achat : augmentations du coût de l'énergie, en particulier le gaz et l'électricité mais aussi les tarifs des services de transport SNCF.

C'est dans ce contexte que nous devons poursuivre un projet ambitieux pour rendre notre commune plus dynamique et attractive en mettant en place des services de qualité pour la population. La gestion rigoureuse et responsable de nos finances publiques nous a permis de développer des marges de manœuvre financières pour atteindre cet objectif et permettre les investissements nécessaires.

La solidarité doit donc être au cœur de nos actions pour 2011.

Il faut concevoir un budget solidaire, responsable et préservant l'avenir, en agissant sur 7 axes :

- 1 - Soutenir l'accès à l'emploi, particulièrement pour les jeunes, et l'économie locale,**
- 2 - Favoriser l'accueil des nouveaux habitants de notre commune par une démarche environnementale de qualité à un prix raisonnable,**
- 3 - Développer pour la jeunesse de nouveaux espaces ludo-sportifs de qualité et compléter l'offre d'accueil de 0 à 20 ans par la « passerelle 10-13 ans »,**

- 4 - Soutenir l'accès à culture pour tous,
- 5 - Poursuivre l'amélioration de la sécurité et l'accessibilité du bourg et du village de Chevré,
- 6 - Agir pour un environnement durable,
- 7 - Poursuivre une gestion saine et économe des deniers publics.

I Dynamiser l'activité économique pour soutenir l'emploi local

Le chômage est en forte progression et bien sûr les Bouëxièrais le subissent aussi. Notre ambition pour notre commune : être un acteur dynamique, facilitateur du développement économique.

Le développement solidaire de la vie économique de notre commune s'appuie sur 2 axes :

- 1 - un développement touristique dynamique,
- 2 - un soutien à l'accueil de nouvelles entreprises et aux commerces locaux.

Après avoir créé un atelier relais fin 2009, nous mettrons en œuvre en 2011 trois actions fortes :

- 1 - Une ZA de 4 ha. Aujourd'hui, plusieurs entreprises sont intéressées. Les travaux devraient débuter au 2^{ème} semestre 2011. Le prix de vente sera de 15 euros le m², prix volontairement bas afin d'accueillir de jeunes entreprises.
- 2 - Le développement d'un cœur commercial dynamique place de l'Europe. Après 2 ans d'efforts pour rechercher la meilleure solution avec les commerçants et les riverains, nous pouvons affirmer qu'avec le soutien quasi-unanime du CM, le projet devrait débuter fin 2011. Il permettra en même temps de créer l'espace convivial en centre bourg que la population attend.
- 3 - Le village de Chevré reste le cœur de notre politique touristique. Après avoir développé un parcours sportif, un espace jeu médiéval et une liaison entre le centre ville et l'étang de Chevré, cette année, une étude sur la sécurisation et la mise en valeur de la motte féodale sera menée. En même temps, un espace d'accueil abrité pour les randonneurs, avec toilettes, sera à l'ordre du jour en fonction des contraintes des Architectes des Bâtiments de France.

La commune, elle aussi, doit se montrer exemplaire en matière d'emploi et de soutien aux jeunes. Notre politique de formation et notre action en faveur de l'accueil de jeunes dans les services de la mairie se poursuivent. Je veux bien sûr parler des stagiaires que nous accueillons régulièrement, **mais je veux aussi rappeler l'opération argent de poche qui a été un véritable succès et qui a mis le pied à l'étrier de plus de 30 jeunes pour un premier travail rémunéré.**

Notre politique volontariste met donc tout en jeu pour permettre la pérennisation d'emplois locaux et durables.

II Permettre à tous de se loger

Mais le développement économique de notre commune doit aller de pair avec le développement durable de sa population.

Même si la crise reste prégnante, la hausse des prix des terrains constructibles sur le pays de Rennes a repris sa flambée. Notre ambition, comme nous l'avons fait pour Maisonneuve, est de proposer des terrains au juste prix pour que jeunes et moins jeunes puissent devenir propriétaires et en même temps puissent travailler à proximité de leur lieu de vie.

Les travaux vont débuter au 2^{ème} semestre 2011, avec un prix de vente particulièrement attractif, inférieur à 90 euros TTC /m². Ce projet s'élabore dans une démarche environnement durable forte. Des objectifs en termes d'économies d'énergie et d'eau, et de qualité du bâti sont inscrits dans le cahier des charges de ce lotissement.

En même temps, nous développons avec les bailleurs sociaux des projets d'habitat à loyer modéré :

- 22 logements permettront d'accueillir des familles, mais aussi des personnes moins jeunes souhaitant revenir dans le cœur du bourg ; les travaux sont bien avancés et devraient être terminés fin 2011.
- dans le projet de la place de l'Europe, 18 logements à loyer modéré sont prévus au dessus des commerces.

III Offrir des infrastructures et des services de qualité

Accueillir une nouvelle population nécessite des infrastructures et des services de qualité.

La micro crèche de La Bouëxière pourra accueillir une dizaine d'enfants et complétera le panel des offres d'accueil sur notre commune : assistantes maternelles, halte garderie et micro crèche. Cette nouvelle structure sera opérationnelle début 2012. D'ores et déjà, le responsable du CIAS prépare la rentrée 2011 des crèches intercommunales de Liffré et Dourdain.

La rénovation de l'Accueil de loisirs va se poursuivre en 2011. Une inauguration aura lieu prochainement et vous pourrez découvrir la qualité du travail effectué par les personnels de la commune.

Afin de compléter l'offre de loisirs auprès des enfants de la commune de 3 mois à 20 ans, la « passerelle 10-13 ans » sera mise en place dès cet été. Des sorties et des voyages permettront aux enfants de s'épanouir dans une structure souple adaptée à leurs besoins.

Un plan pluriannuel d'entretien des salles de classe de l'école Charles Tillon démarre cette année. En même temps, les peintures extérieures seront rafraîchies.

Par ailleurs, après avoir inauguré la salle de convivialité de la salle de sports cette année, l'amélioration des conditions de la pratique sportive sera poursuivie par la **restructuration du sol de la salle de sports : un sol adapté à tous et sécurisant sera posé. Un espace basket / hand sera installé près des tennis à l'intérieur du stade, les tatamis vont être renouvelés et l'éclairage du stade de foot sera remplacé.**

L'achat du garage rue de la Forêt permettra notamment d'accueillir la Gazelle pour sa rénovation et une zone de stockage pour les services techniques.

Enfin, n'oublions pas la fin des travaux de la mairie. Le travail d'économies sur ce projet reste déterminant encore en 2011.

IV Soutenir le dynamisme culturel et associatif

Après la mise en place des chèques sport-culture, après avoir mis en place des critères équitables de subvention aux associations, notre politique volontariste d'aide financière au monde associatif sera poursuivie.

En même temps, nous prévoyons une évolution modérée des tarifs des services communaux (cyber commune, restaurant scolaire...).

Pour la bibliothèque, la municipalité a fait un choix fort, celui de la GRATUITE, afin de permettre à tous l'accès à la culture et à la lecture. Je sais déjà que cette action, décidée il y a quelques semaines, a provoqué une augmentation de la fréquentation, ce qui nous conforte dans cette politique de solidarité et d'ouverture au monde de la connaissance.

V Sécuriser les conditions de circulation (voitures, transports collectifs, vélos, piétons)

Depuis 2009, 5 lampadaires photovoltaïques ont été installés près des abribus. Ils permettent à la fois d'éclairer pour mieux voir mais aussi pour mieux être vu. La démarche va se poursuivre en 2011 sur les voies les plus dangereuses.

Cette sécurisation est d'autant plus importante que la communauté de communes développe un service de transport collectif pendant les vacances et chaque semaine, le vendredi matin, une dizaine de personnes utilisent ce service de transport à la demande pour se déplacer sur la communauté de communes.

Après les travaux importants de gaz, d'assainissement et d'eau potable, la réfection des rues du centre bourg sera au cœur des budgets d'investissement 2011 et 2012 avec la mise en place de plateaux ralentisseurs et de pistes cyclables pour permettre une circulation sécurisée des piétons et des cyclistes et une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

C'est d'ailleurs dans le cadre des travaux de la commission PAVE (plan d'accessibilité voirie et des espaces publics) que nous allons poursuivre la réfection des allées du cimetière et améliorer l'accessibilité des entrées du cimetière.

En parallèle, depuis quelques mois, une étude est menée avec les services du Conseil Général pour améliorer la sécurité dans le village de Chevré. Un budget important (50 000 euros) sera alloué à l'amélioration des conditions de sécurité dans ce village.

VI Améliorer la qualité de notre environnement

La pratique de la gestion différenciée des espaces verts, démarrée dans certains secteurs de la commune avec des espèces plus rustiques et vivaces demandant moins d'entretien et d'arrosage, va être élargie à de nombreux espaces verts de la commune. Ne soyez pas surpris de voir certaines pelouses redevenir des prairies naturelles qui accueilleront une faune et une flore développant la biodiversité locale. En même temps, des espaces fleuris par des plantes annuelles seront remplacés par des plantes vivaces tout aussi jolies mais plus écologiques.

Pour l'étang de Chevré, sa protection et le travail d'élimination de la Jussie se poursuivent pour la 3ème année. En accord avec l'association des pêcheurs et la Nouvelle Béthel, nous serons avec le syndicat du bassin de Chevré à leurs côtés pour poursuivre l'élimination de cette plante invasive.

La préservation des poiriers de plein vent sera poursuivie cette année et chaque verger conservatoire sera mis en valeur par une signalétique appropriée et identique dans chaque commune du pays de Liffré.

Toutes ces actions seront reprises et prolongées par l'agenda 21 que la Communauté de communes met en place.

Le CCAS prend lui aussi à cœur le développement durable et c'est pourquoi il va financer les travaux de création de jardins familiaux. Ses travaux débutés en janvier seront terminés en avril. Dès cette année, quelques familles pourront récolter des légumes.

Les enfants de l'école Charles Tillon pourront dès cette année manger bio. Une augmentation notable du prix « dans l'assiette » a été programmée, afin de toujours améliorer la qualité tout en intégrant du bio avec un objectif de 10 % et en favorisant les approvisionnements locaux.

VII Une gestion saine et économe des deniers publics

Malgré les contraintes budgétaires, malgré l'importance des investissements prévus en 2011, la qualité de gestion des deniers publics est assurée : les frais de fonctionnement courant de la commune seront maintenus au même niveau qu'il y a 3 ans, 300 000 euros d'économies auront été obtenus sur la mairie... Je me permets, avec toute mon équipe, de nous engager au maintien des taux d'imposition en 2011.

Monsieur A. Cazenave demande à Monsieur le Maire quelles sont les informations dont il dispose concernant la réforme de l'intercommunalité et son application dans le département.

Monsieur Piquet répond qu'il y a eu une réflexion sur un nouveau schéma proposé par l'AUDIAR et le Préfet qui prévoyait de ne maintenir que 9 EPCI. Depuis la loi a été modifiée et le seuil de population pour pouvoir créer une métropole est de 500 000 habitants, ce qui ne permet plus, a priori à l'agglomération de Rennes d'en créer une.

Cette nouvelle mesure pourrait permettre d'espérer un changement de position.

Madame Posson demande si le Préfet a autorité à dissoudre la communauté de communes.

Monsieur le Maire l'informe qu'en effet, le Préfet est en capacité de le faire.

Aujourd'hui, il semblerait que le seuil minimum de population pour une intercommunalité pourrait devenir 25 000 habitants, ce qui n'est pas le cas de la CCPL.

Monsieur Cazenave s'étonne qu'il n'y ait pas de tractations entre les communautés de communes.

Monsieur le Maire lui répond qu'on est dans la doctrine et que même au sein de la majorité, il y a des divisions sur le sujet.

Monsieur Cazenave exprime l'idée que la mutualisation est sensée, mais qu'elle n'est pas toujours adaptée en fonction de la réalité du terrain.

Monsieur Büser s'étonne que le Préfet puisse aller à l'encontre de ce qui est souhaité par les élus locaux et ne comprend l'intérêt qu'il aurait à le faire.

Monsieur le Maire lui répond que si la loi le prévoit, en tant que représentant de l'Etat il se doit de suivre les préconisations de la loi.

Monsieur Raspanti demande si les autres communautés de communes se sont positionnées. Monsieur le Maire lui répond que très peu l'ont fait.

Monsieur le Maire précise que le nouveau seuil de population des EPCI semble être un contournement des vœux de nombreuses intercommunalités qui ne souhaitaient pas s'agrandir.

Monsieur Cazenave reprend la parole pour savoir si une réfection de la voie est prévue entre l'Ecomarché et la route de Chateaubourg et savoir ce que peut faire la commune pour limiter la vitesse qui provoque de nombreux accidents, graves pour certains.

Monsieur Le Rousseau explique que concernant la voie, il s'agit d'une départementale et qu'un rendez-vous a été demandé au Conseil Général afin que ces travaux soient inscrits dans le programme 2011.

Monsieur le Maire explique que concernant les actions pour limiter la vitesse, une rencontre a eu lieu avec la gendarmerie qui va mettre en place des contrôles radar systématiques sur les lieux accidentogènes.

Monsieur Cazenave reprend la parole pour demander ce qui est prévu pour la rénovation des voies en campagne.

Il est informé qu'un budget de 300 000 € est globalement prévu sur la rénovation des voies communales. Monsieur Place précise cependant que la priorité pour 2011 sera la réfection du bourg qui a subi de nombreuses altérations dues aux intempéries et aux différents travaux effectués dans la commune.

Monsieur Sauton souhaite savoir si le parking de Chevré est prévu cette année.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est budgétisé, mais que le dossier est complexe compte-tenu de la nécessité d'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, qui doit donner son aval à tous les projets. Un appel d'offre a été adressé au service du patrimoine afin d'obtenir son assentiment, mais nous n'avons pas encore de réponse. Une rencontre est prévue le 22 février à ce sujet.

Monsieur Place prend la parole pour présenter les premiers chiffres envisagés pour la réalisation du budget 2011.

En section de fonctionnement, le premier objectif est de poursuivre la maîtrise des charges à caractère général autour de 568 000 €, correspondant au montant de 2010 (excepté les charges exceptionnelles d'assurance dommage ouvrage pour la mairie) majoré de 2 %.

Monsieur Piquet intervient pour expliquer que cette maîtrise qui dure depuis trois ans permet de dégager plus de capacité d'investissement.

Les charges de personnel augmenteront quant à elles de 3 % pour prendre en compte les avancements d'échelon et promotions internes. Il n'est pas prévu de recrutement en 2011.

En opération d'ordre apparaît la vente des maisons en 2010, ce qui explique la forte progression de ce chiffre.

Les charges financières ont été peu élevées pour deux raisons, les taux d'intérêt sont restés bas et l'emprunt prévu n'a pas été réalisé. Il aura lieu en 2011 et sera moins élevé que prévu, grâce à la vente des maisons et à la dotation globale d'équipement qui nous a été accordée, mais qui n'avait pas été inscrite en recette en 2010, car au moment du vote du budget, nous n'avions aucune certitude sur cette attribution.

Dans la prévision budgétaire 2011, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est en baisse, tout en restant à un bon niveau, mais les estimations de recettes sont pessimistes.

En recettes, il y a eu en 2010 quelques événements exceptionnels en produits des services (concessions au cimetière ...) qui ne se reproduiront pas en 2011.

Pour 2010, au niveau des impôts et taxes, on constate 68 000 € de plus que prévu et en dotations 25 000 € de moins. Ceci s'explique par un changement au niveau des imputations demandé par Madame Le Roty.

Pour 2011, les chiffres des impôts et des dotations ne paraîtront qu'au mois d'avril et le vote est autorisé jusqu'à fin avril. Cependant, ce délai paraît trop long et il est donc prévu de voter le budget le 22 mars avec des estimations prudentes.

Concernant les impôts, il y a des doutes sur la compensation de la Taxe Professionnelle et concernant les dotations et participations, des doutes sur le devenir du fonds de répartition départementale de la taxe professionnelle, il est donc proposé de rester prudent dans les prévisions.

Pour les produits de gestion courante, 2010 a été un peu mieux que 2009, mais il est proposé d'inscrire le même montant que la prévision 2010.

Le résultat de fonctionnement est de 543 000 €, un peu inférieur à celui de 2009, mais cela reste satisfaisant.

En investissement, au chapitre 20, il est prévu les mêmes prévisions que pour 2010. Au chapitre 21, une augmentation est prévue pour intégrer l'achat du hangar rue de la Forêt.

Monsieur Cazenave demande s'il y a une prévision pour la place de l'Europe. Monsieur Place et Monsieur Piquet lui répondent que rien n'est inscrit pour 2011. S'il y avait nécessité d'acheter une partie des cellules dans la perspective d'une gestion locative, ce ne serait pas avant 2012.

Au chapitre 23 sont prévus entre autres la fin des travaux de la mairie et un programme de voirie très important.

En recettes, il est prévu un emprunt de 400 000 € pour la fin des travaux de la mairie, la DGE de la deuxième phase, des reliquats du contrat de territoire, peu de nouvelles subventions sont prévues.

Si on regarde les prévisions pour les prochaines années, de nouvelles capacités d'investissement devraient se dégager à partir de 2013 et les tendances exposées en 2009 se confirment.

Monsieur Sauton regrette que les chiffres diffusés en séance ne soient pas dans la note de synthèse et demande s'il est possible de les avoir sur support.

Monsieur Place lui répond que les chiffres seront intégrés dans le compte-rendu (en annexe).

3. DÉNOMINATION D'UN LOTISSEMENT D'HABITAT ET CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

La commune a fait l'acquisition de terrains jouxtant le parc d'activités de Bellevue. Sur cette zone, vont être réalisés d'une part une extension de la zone artisanale actuelle, et d'autre part, un lotissement d'habitat.

L'aménagement et la vente des terrains de la zone artisanale seront gérés dans le budget annexe du parc d'activités de Bellevue.

La création de la zone d'habitat nécessite quant à elle la création d'un budget annexe qui permettra de gérer l'aménagement et la vente des terrains. Ce budget sera sous comptabilité M14 et sera assujéti au régime de Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Les commissions affaires économiques et urbanisme qui se sont réunies le 7 février ont proposé deux noms pour le lotissement d'habitat : « les landes de Bellevue » et « les prés des landes ».

Monsieur le Maire estime que « les landes de Bellevue » serait dans la continuité du parc d'activités de Bellevue et donc conviendrait mieux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De choisir un nom pour le lotissement parmi les deux noms proposés par la commission affaires économiques

- D'autoriser la création d'un budget annexe pour la zone d'habitat qui portera le numéro 337
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des services fiscaux pour l'assujettissement au régime de la TVA

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Décide de nommer le lotissement d'habitat : « les Landes de Bellevue »
- Autorise la création d'un budget annexe qui portera le nom « les landes de Bellevue » et le numéro 337
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des services fiscaux pour l'assujettissement au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4. ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Deux personnes de la commune ont endommagé leur véhicule dans un nid de poule en circulant sur une voie communale en décembre 2009 et ont mis en cause la responsabilité de la commune.

L'assurance a donc ouvert un dossier pour le « nid de poule » et pris en charge le montant des charges liées à ce sinistre. Cependant, la compagnie nous a demandé par erreur de régler deux franchises. Elle nous a donc adressé un chèque de remboursement de la franchise payée à tort pour un montant de 155 €.

Le conseil municipal est donc invité à accepter ce remboursement

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte le remboursement par l'assurance de la franchise de 155 € payée à tort.

5. DÉMISSION DE MADAME MARIE-CLAUDE MARTIN : DÉCISION DE NON REMPLACEMENT DU POSTE D'ADJOINT

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Il est rappelé que Madame Marie-Claude Martin a démissionné de son poste d'adjoint. Cette démission a pris effet le 25 janvier 2011, date à laquelle Monsieur le Préfet a accepté cette démission.

Il est proposé au Conseil Municipal de fonctionner avec 7 adjoints.

L'ordre du tableau en serait modifié de la manière suivante :

Stéphane PIQUET, Maire
Patrick LAHAYE, 1^{er} adjoint
Aline GUILBERT, 2^{ème} adjointe
Philippe PLACE, 3^{ème} adjoint
Cécile BELLANGER, 4^{ème} adjoint
Gérard BECEL, 5^{ème} adjoint
Annie-France TURPIN-CHEVALIER, 6^{ème} adjointe
Gilbert LE ROUSSEAU, 7^{ème} adjoint
Marie-Claude MARTIN
Isabelle LOCHON-TROPEE
Daniel CHANTREL

Florence DANEL
Jürgen BUSER
Nathalie JEUNOT
Elie DEVASSY
Anne CHATAGNON
Olivier BONNEFOI
Estelle KERDILES
Stéphane RASPANTI
Martine POSSON
Julien BACON
Alain CAZENAVE
Marie-France JOUAULT
Guy SAUTON
Germaine LEBON
Jean François BAGOT
Nelly FREY

Le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas élire de nouvel adjoint en remplacement de Madame Marie-Claude Martin.

Monsieur Cazenave explique que son groupe s'oppose à cette décision, du fait de la composition de la liste.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas élire de nouvel adjoint en remplacement

6. MODIFICATION D'UNE COMMISSION & NOUVELLE RÉPARTITION DES DÉLÉGATIONS

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Pour reprendre les dossiers de l'environnement et de l'agriculture, qui étaient délégués à Madame Marie-Claude Martin, une nouvelle organisation a été définie.

Concernant l'environnement, Monsieur le Maire reprend personnellement la politique globale de développement durable. Il est assisté de Monsieur Gérard Bécel pour les espaces verts et le fleurissement, de Monsieur Gilbert Le Rousseau pour l'assainissement et de Monsieur Philippe Place pour les économies d'énergie.

Monsieur Patrick Lahaye, qui devient 1^{er} adjoint, reprend le dossier de l'agriculture et transmet celui des affaires économiques à Monsieur Philippe Place.

Enfin, un poste de conseiller délégué chargé des relations avec le monde agricole est créé et confié à Monsieur Daniel Chantrel.

Les autres délégations ne sont pas modifiées.

Concernant la composition des commissions, Madame Marie-Claude Martin souhaite ne plus siéger à la commission économie et tourisme, il est proposé qu'elle soit remplacée par Monsieur Philippe Place.

Le conseil municipal est donc invité à accepter le remplacement de Madame Martin par Monsieur Place au sein de la commission économie et tourisme.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte le remplacement de Madame Martin par Monsieur Place au sein de la commission économie et tourisme.

7. DÉFINITION DU MONTANT DES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

L'enveloppe globale des indemnités des élus est définie en fonction du nombre d'adjoints en exercice effectif. Le non remplacement de Madame Martin entraîne donc une baisse du montant de l'enveloppe globale. D'autre part, la nouvelle répartition des délégations prévoit la nomination d'un conseiller délégué supplémentaire ; leur nombre passerait donc à 6.

Il convient donc de délibérer sur cette nouvelle enveloppe et le montant des nouvelles indemnités. Les indemnités doivent être votées en pourcentage de l'indice de la fonction publique 1015 et non en euros constants. Cette disposition permet de ne pas avoir à délibérer lors de l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Le calcul de l'enveloppe globale se fait en additionnant l'indemnité du maire à celles du nombre réel d'adjoints ayant reçu délégation. (et non du nombre maximal d'adjoints autorisé par les textes).
Le calcul se fait donc de la manière suivante :

CALCUL DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE MAXIMALE :

Note : valeur du point d'indice : 4,6303 euros

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires

POPULATION	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1015 et de l'IM 821)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
De 3500 à 9999 habitants	55	2090,81

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Adjoints

POPULATION	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1015 et de l'IM 821)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
De 3500 à 9999 habitants	22	836,32

Indemnités de fonction brutes mensuelles des Conseillers Municipaux

POPULATION	TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1015 et de l'IM 821)	INDEMNITE BRUTE (en euros)
Moins de 100 000 habitants	6 (dans enveloppe Maire et Adjoints)	228,09

Calcul de l'enveloppe indemnitaire maximale :

$$\begin{aligned} 1 \text{ MAIRE} & * 2090,81 = 2090,81 \\ 7 \text{ ADJOINTS} * 836,32 & = \underline{5854,24} \\ & 7945,05 \end{aligned}$$

Le montant total des indemnités mensuelles versées aux élus ne peut dépasser 7945,05 euros.

Maire : 55 % de l'indice brut 1015, (soit actuellement 2090,81€ brut)

7 Adjoints : 18,04 % de l'indice brut 1015 (soit actuellement 685,78€ brut)

6 Conseillers délégués : 4,62 % de l'indice brut 1015 (soit 175,63 €)

Le montant global serait donc bien de $[2091,81 + (7*685,78) + (6*175,63) = 7945,05 \text{ €}]$

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré :

- Fixe le montant des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus.

8. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Dans la délibération n° 4 du 18 janvier, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget et notamment pour l'achat d'un tracteur. L'achat est devenu urgent du fait

que l'ancien tracteur ne fonctionne plus. Le responsable des services techniques est donc actuellement à la recherche d'un tracteur d'occasion. Les prix affichés étant supérieurs à 20 000 € TTC, il convient d'augmenter le montant autorisé au chapitre 21 de 2 000 €, soit un nouveau montant de 77240 €.

Le conseil municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager, liquider et mandater la somme de 77 240 € au chapitre 21 avant le vote du budget
- S'engager à inscrire les dépenses au budget primitif 2011

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 votes contre) et après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 77 240 € au chapitre 21 avant le vote du budget.
- S'engage à inscrire les dépenses au budget principal 2011.

9. AVIS SUR LA DEMANDE DE TRANSFERT DU SIÈGE DU SICTOM DES FORÊTS

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Le président du SICTOM des Forêts a informé par courrier en date du 8 février 2011 les maires des 17 communes adhérentes au SICTOM des Forêts, que le Comité Syndical, lors de la séance du 12 janvier 2011, a décidé à l'unanimité :

- De vendre à la SCI de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE, le bâtiment situé au 31 rue de la Fontaine à LIFFRE (référence cadastrale : section AJ parcelle n° 1075) et appartenant au syndicat,
- De transférer le siège du SICTOM des Forêts qui est actuellement à l'adresse de ce bâtiment, 31 rue de la Fontaine à LIFFRE, à l'adresse des locaux administratifs du SICTOM, soit au 2 rue Gilles de Roberval à LIFFRE.

L'acte de vente du bâtiment, situé au 31 rue de la Fontaine à LIFFRE, ayant été signé le 31 janvier 2011 chez Me Gatel à LIFFRE, le Président du SICTOM des Forêts sollicite l'avis des communes sur le transfert du siège du syndicat.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce transfert.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- ~~Donne~~ un avis favorable à la demande faite par le Président du SICTOM des Forêts pour le transfert du siège du syndicat du 31 rue de la Fontaine à Liffre à l'adresse des locaux administratifs du SICTOM, soit au 2 rue Gilles de Roberval à Liffre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.